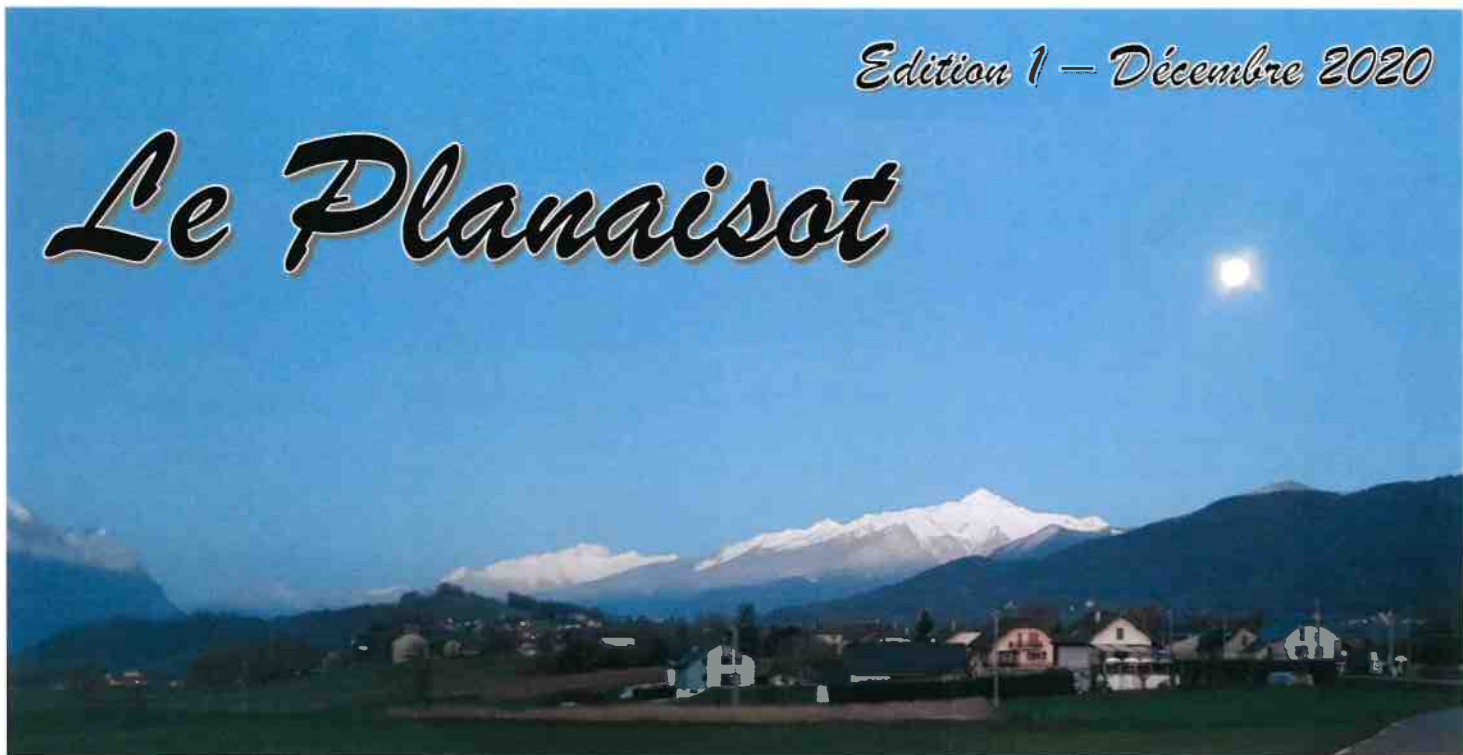


Edition 1 – Décembre 2020

Le Planaisot



*Votre nouveau conseil municipal et votre secrétaire de mairie
vous souhaitent tous leurs vœux de bonheur et de santé pour
cette année 2021*



Cette année 2020 a été particulièrement compliquée et éprouvante pour tous. Malgré tout, un certain nombre d'actions ont pu être réalisées :



Réalisations

Cimetières :



Les travaux aux cimetières, entrepris depuis 2013 et menés à bien par l'ancienne municipalité, se sont achevés cette Toussaint dernière. Quelques emplacements sont maintenant disponibles pour vous, Planaisots. Le désherbage de nos deux cimetières, pour ce 1^{er} novembre, a été exécuté par l'entreprise d'Olivier PERIN (l'Arbre et la Terre) qui effectue également l'entretien de notre commune.



Urbanisme et PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Quelques dossiers de Permis de Construire et de Déclarations Préalables (demandes de travaux), sont en cours d'instruction. Dans le cadre de notre PLU, l'OAP (Orientation d'Aménagements et de Programmation) du Hameau de l'École n'est pas relancée actuellement.

Commémoration du 11 novembre :

Malgré le contexte, une gerbe a pu être déposée au monument aux morts, ce 11 novembre 2020.

Pour respecter les consignes sanitaires en vigueur, seuls le maire Lionel Muraz et sa troisième adjointe, Nathalie Gontard étaient présents pour rendre un hommage aux soldats morts pour la France. Après le dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts de la commune, une minute de silence a été observée. Les Planaisots étaient invités à venir se recueillir tout au long de la journée dans le cadre des sorties autorisées. (Article DL)



Projets

Mairie :

Un nouveau service est mis en place à compter du mercredi 8 janvier 2021. Afin de vous aider dans les domaines administratifs, tels que la gestion de dossiers de retraite, d'inscription ou de suivi à Pôle Emploi, de courriers ou de dossiers divers pour les administrations, les compagnies d'assurances, les impôts..., Sylvie COCHARD, Secrétaire de Mairie, vous recevra tous les mercredis de 14h30 à 16h30, sans rendez-vous. N'oubliez pas de vous munir de tous vos documents pour le traitement de vos demandes, qui seront exécutées dans la plus grande discrétion.

Mise en place d'un registre pour les « personnes vulnérables et/ou fragiles » :

Mise en place d'un registre recensant les personnes fragiles et/ou vulnérables.

Seules les personnes qui se seront inscrites sur ce registre pourront être contactées en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et/ou d'urgence (canicule, épidémie, froid exceptionnel...).



Expérimenter l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit :



Pourquoi éteindre l'éclairage public une partie de la nuit ?

- * Pour lutter contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique
- * Pour faire des économies de fonctionnement

A noter que cette mesure, déjà adoptée par de nombreuses communes, affiche un bilan très positif.

Cette expérimentation s'inscrit également dans le cadre des lois suivantes :

La loi Grenelle 1 et L'arrêté du 25 janvier 2013.

Les communes ayant déjà fait le choix d'une extinction de l'éclairage public n'ont pas vu d'augmentation du nombre de cambriolages.

Une période test aura lieu du 15 janvier 2021 au 15 juin 2021, à l'issue de cette période, un sondage en ligne sera créé pour connaître vos ressentis, et un registre sera mis à disposition en mairie.

L'éclairage public sur toute la commune sera donc éteint de 23H à 5H sur cette période.

Mise en place d'un registre communal d'informations :

Grâce à celui-ci, nous pourrions vous informer de toutes les activités, les manifestations ou les « nouveautés » de la commune.

Seules les personnes remettant le coupon joint en Mairie apparaîtront sur ce registre.

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques par le biais du formulaire de contact.

En espérant que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer.

(Coupon réponse en fin de bulletin, à transmettre à la mairie).



Actions de Noël

Les sapins de Noël de notre école inter-communale :



Les enfants de l'école ont décoré des sapins offerts par le SIVU, permettant ainsi un peu de douceur en ces temps particuliers.



Colis des Anciens :

Comme le veut la tradition, nos Anciens ont pu profiter de leurs colis de Noël, distribués par nos aimables adjointes Annie et Nathalie. Cette distribution a été un beau partage.



Décorations de Noël :

Mise en place des décorations lumineuses et de la décoration du rond-point par les élus.





Rappels



Période hivernale et sécurité des facteurs :

“Chaque année nos facteurs sont victimes d’accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin de nous aider à préserver la santé et l’intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d’un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

- les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.
- l’accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.”

Message de Pascal BONDU, Directeur d’Établissement “La Poste”



Déjections canines :



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l’exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l’intérieur des passages pour piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (terrains de sport compris), par mesure d’hygiène. Pour cela, une seule solution, ramasser les déjections.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

COVID 19 :

Des masques tissus sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Etat civil :

Naissances de 3 filles et 4 garçons
2 Mariages - 5 Décès



Nos traditionnels vœux du Maire n’auront pas lieu cette année à notre grand regret...

Nom

Prénom

Adresse postale :

Numéro de téléphone

Adresse courriel :

Je soussigné autorise la mairie à ajouter mes coordonnées dans un registre créé à seule fin de recevoir des informations, cela pendant toute la durée du mandat actuel.

(Vous avez la possibilité de vous désinscrire à tout moment auprès du secrétariat de la Mairie).

Planaise, le

Signature



Directeur de publication : Lionel Muraz,
Maire de Planaise

Crédit Photos : Mairie de Planaise